

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (54)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (8)** : Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Pascale FERCHAUD pouvoir à Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Roland MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD

**Absents (21)** : Nicole COTILLON, Claire PAULIC, Sébastien GRELLIER, Philippe AUDUREAU, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 18-09-2024

**Secrétaire de séance** : Claudine GRELLIER

## FINANCES

### **Budget Principal CA2B : modification de l'Autorisation de Programme pour le projet Centre Régional de Tennis (CRT)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2020-192 du 15 septembre 2020 portant actualisation du coût prévisionnel et du plan de financement ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-022 du 16 mars 2021 portant création de l'autorisation de programme pour l'opération relative à la construction du nouveau centre régional de tennis ;

Vu la délibération DEL-CC-2022-205 du 14 décembre 2022 portant modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ;

Il s'agit d'acter une nouvelle modification de l'autorisation de programme pour le projet Centre Régional de Tennis.

L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Il est rappelé que le planning d'intervention à la suite de la délibération du 14 décembre 2022 déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montant global	91 660,96 €	1 60 000,00 €	2 300 000,00 €	3 200 000,00 €	119 991,84 €	5 871 652,80 €
Total TTC	91 660,96 €	1 60 000,00 €	2 300 000,00 €	3 200 000,00 €	119 991,84 €	5 871 652,80 €

Compte tenu du décalage du programme, il convient de modifier les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montant global	91 660,96 €	1 52 615,96 €	3 42 326,72 €	4 200 000,00 €	1 085 049,16 €	5 871 652,80 €
Total TTC	91 660,96 €	1 52 615,96 €	3 42 326,72 €	4 200 000,00 €	1 085 049,16 €	5 871 652,80 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être inscrits chaque année au moment du vote du budget.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 26 SEP. 2024

Notifié ou publié le 26 SEP. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

